

**Document 1 • Les supplices infligés aux chrétiens (177)**

Les supplices innombrables que leur infligeait la foule entière, les chrétiens les supportèrent généreusement : ils furent insultés, frappés, trainés par terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble. On leur fit subir tout ce qu'une foule déchainée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis. Le gouverneur fit torturer les chrétiens (comme) Blandine (une esclave). (...) À ceux qui lui semblaient être citoyens romains, il fit couper la tête ; les autres, il les envoya aux bêtes.

*Lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne, d'après le texte cité par C. Lepelley, in L'Empire romain et le christianisme, Flammarion, 1969.*

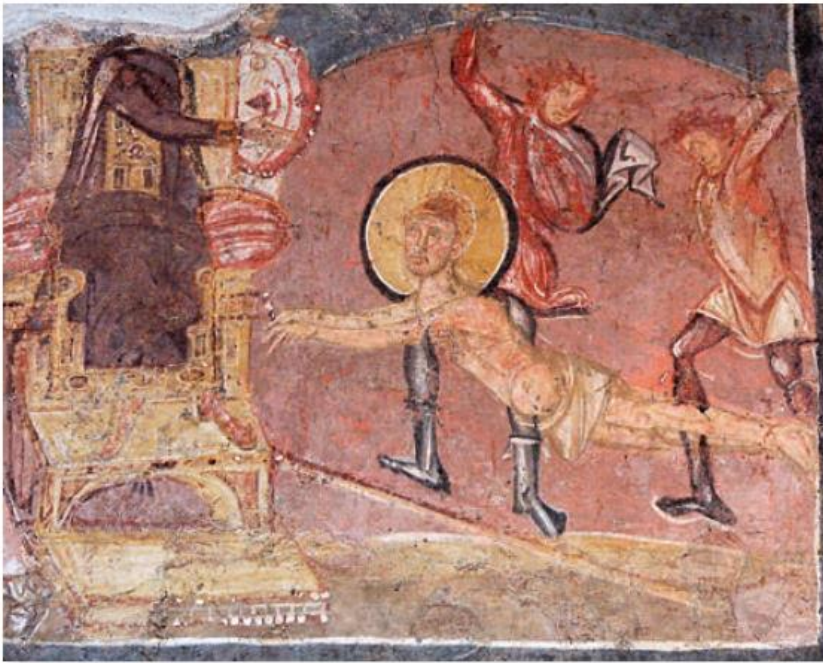
**Document 2 • Édît de Milan (313)**

Nous avons décidé d'accorder aux chrétiens et à tous les autres la liberté de pratiquer la religion qu'ils préfèrent, afin que la divinité qui réside dans le ciel soit propice et favorable aussi bien à nous qu'à tous ceux qui vivent sous notre domination. Il nous a paru plus raisonnable de ne refuser à aucun de nos sujets, qu'il soit chrétien ou qu'il appartienne à un autre culte, le droit de suivre la religion qui lui convient.

**Document 3 • Édît de Thessalonique (380)**

Nous voulons que les peuples que gouverne notre clémence soient conduits à la religion transmise par les Romains grâce au divin Pierre apôtre. (...) Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi soient rassemblés sous le nom de chrétiens catholiques. Quant aux autres, insensés et égarés, nous jugeons qu'ils doivent (...) être châtiés par la vengeance divine, ensuite par notre volonté que nous recevons d'une décision du ciel.

*Code théodosien, XVI, 1.2.*



© Wikimedia/Jasrow

**Regarde cette mosaïque.**

A quel texte cette situation correspond-elle ?

.....

.....

.....

Fresque byzantine, milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, Musée national de Rome.